



## LE CALCUL POUR LES NULS

### Leçon n° 2 : l'inflation



Dans notre dernier cours de calcul (voir le dernier tract de Sud sur la question), nous avons appris comment diviser une somme (les dividendes versés aux actionnaires) par le nombre de postier-es afin d'illustrer ce que nous coûtent les actionnaires. Aujourd'hui, toujours dans l'esprit du neuneu de Sud qui décidément ne se met jamais à la place de nos pauvres patrons, parlons un peu des effets de l'inflation sur les revenus des travailleur-es.

### Sur un an, en mai, l'inflation sera de 5,4 %

Cela veut dire que les prix ont augmenté de 5,4 % en moyenne de mai 2021 à mai 2022 et que mécaniquement la baisse de pouvoir d'achat pour toutes et tous est de 5,4 %.

### Mais ? La Poste n'a-t-elle pas augmenté les salaires ?

Pour le SMIC la règle est simple, il colle (avec retard) à l'inflation et il est depuis début mai à 1302 € nets, La Poste ne peut pas (théoriquement) déroger à cette règle. Mais pour tous les autres revenus, ce sont les augmentations "négociées" qui valent. Cette année ces grandes avancées sociales se sont traduites par :

Mars 2022 : 2 % pour les classes I et II et 1,3 % pour les autres.

Mai 2022 : 0,65 % par une mesure "exceptionnelle" (lol),  
mais pour seulement 11 000 postier-es !

Donc, en calcul pour les nuls cela nous fait, en prenant les 2 % d'augmentation de mars comme base et l'inflation fin mai :

$5,4 \%$  (inflation) —  $[2 \% + 0,65 \%] = 2,75 \%$  dans les dents.

En clair, on perd 2,75 € de pouvoir d'achat par tranche de 100 €. Ouais, mais ils abusent Sud, c'est rien 2,75 % ! En fait, cela chiffre vite sur une base annuelle, prenons quelques exemples pour différents revenus :

Pour 16 000 €/an :  $16\ 000 : 100 \times 2,75 = 440 \text{ €}$

Pour 18 000 €/an :  $18\ 000 : 100 \times 2,75 = 495 \text{ €}$

Pour 22 000 €/an :  $22\ 000 : 100 \times 2,75 = 605 \text{ €}$

**A tous les coups, on perd !**

# LA POSTE A FAIT 2 MILLIARDS DE BÉNÉFICE, ELLE DOIT AUGMENTER TOUS LES SALAIRES !



Fédération des activités postales  
et de télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 Paris

01 44 62 12 00

[www.sudptt.org](http://www.sudptt.org)

@fdSudPTT

[sudptt@sudptt.fr](mailto:sudptt@sudptt.fr)

@federationSudptt

federation.sudptt

Union  
syndicale  
**Solidaires**